

# SGS

EE - PV  
95 Ans

|  |                        |
|--|------------------------|
| Registre n°:   | Scellé n°:             |
| ADRESSE DE L'INSTALLATION: Rue de Ny n° 56 6990 Hatten |                        |
| PROPRIETAIRE (Nom - Prénom): DANES                     | DEMANGEUR:             |
| Adresse: 2021  | Adresse: SOLINVEST     |
| INSTALLATEUR: Rue Natais n° 2, 4020 Liège              | Adresse: 30461 220 845 |
| TVA ou CI: 5414 49 800 866 8551                        |                        |



GRD: Antel.vla Compteur n°: 34653666 Index 107565/136577 Code EAN: 5414 49 800 866 8551

## CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

Appareils de mesure utilisés : Mesureur de terre n°SGS : B22.11 Mesureur d'isolement n°SGS : B22.11 Mesureur de continuité n°SGS : B22.12  
Schéma liaison à la terre : TT Procédure technique : (RGIE art.86) TEC EE 102  
Date de contrôle : 27-09-13 (RGIE art.87/86) TEC EE 211-212

- Type de contrôle :  Examen de conformité avant mise en usage (RGIE art.270)  
 Visite de contrôle périodique (RGIE art.271 et 271bis)  
 Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art.276)  
 Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276bis)  
 Examen de conformité avant mise en usage d'une installation photovoltaïque (RGIE art.270) (voir verso)

Type d'installation : existante - nouvelle - extension - modification - temporaire - chantier :  
Type locaux - compris dans l'installation : habitation (maison, appartement, autres), compteur de chantier « domestique », parties communes d'une installation résidentielle, autres :

Début des travaux : fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 - BA4/BA5 : oui / non A

Raccordement : tension : 223 V AC-DC ; Protection raccordement : existante : 50 A - prévue : 1 A

Câble alimentation tableau principal : 4 x 16 mm<sup>2</sup>, type EX10 ; Inter. général : DPCDR 63 A, type : A

Type prise de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal : 100 ; Nombre de circuits term. : 1 ; Ra = 20,8 Ω ; Ri tot = 0,1 A MΩ

Nombre de tableaux : 1

**DESCRIPTION:** voir schéma(s) en annexe

| Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR) |                     |                       |
|--|---------------------|-----------------------|
| I <sub>n</sub> (A)   | I <sub>cc</sub> (A) | △ I <sub>n</sub> (mA) |
| 63   | 300                 | 300                   |
| Circuit  | Calibre             | Ligne / Utilisateur   |
|  |                     | /                     |
| Voir Schémas   |                     |                       |

| Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR) |                     |                       |
|--|---------------------|-----------------------|
| I <sub>n</sub> (A)   | I <sub>cc</sub> (A) | △ I <sub>n</sub> (mA) |
| /  | /                   | /                     |
| Circuit  | Calibre             | Ligne / Utilisateur   |
| /  | /                   | /                     |

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : bon - infractions - remarques
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent : bon - infractions - remarques
- Existe-t-il : salle de bains - lessiveuse - lave-vaisselle - séchoir - salle de douche : oui - non
- Existe-t-il des influences externes particulières : oui - non (si oui, voir en annexe)
- Eclairage TBTS placé : oui - non
- Chauffage électrique placé : oui - non
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : bon - infractions - remarques
- Etat du matériel électrique : bon - infractions - remarques
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects : bon - infractions - remarques
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires : bon - infractions - remarques - pas applicable
- Matériel électrique fixe et mobile : bon - infractions - remarques
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test ou via un courant de défaut : bon - infractions - remarques

### INFRACTIONS - REMARQUES:

CV: N° 51397 195 CF 113 1376 Index 0 Kwh

OND: N° 2130209036 Date 0,0001wh

### DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE : voir verso

### CONCLUSION : (Information importante au verso)

- Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.
- L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE, sous réserve de (voir verso 1). Le prochain contrôle périodique est à effectuer avant le 27/09/2018. Le DPCDR général est était plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux - trois personnes intéressées.
- L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE (voir verso 2). Le DPCDR était plombé.
- Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le ..... / ..... / .....
- Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

|   |
|---|
| L'INSPECTEUR:<br>Contrôlé par hom + signature<br>SGS-SSE<br>Date 27-09-13<br>INSP 686<br>les conditions générales de SGS Statutory Services Belgium, en votre possession, sont applicables pour ce rapport. |
|---|

NOM - FONCTION/QUALITE:  
Vu inspecteur à la date ci-dessus

B. RAHAL

VISA DU GRD:

DATE:

BLEE10.14F - 22/03/11

Feuillet BT n° 204202

SGS Statutory Services Belgium ASBL

Bd International, 55/D 1070 Bruxelles t +32 (0)2 411 60 35 f +32 (0)2 411 38 70 e sgs.brussels.sgsssb@sgs.com  
Square des Conduites d'Eau, 1 4020 Liège t +32 (0)4 365 62 71 f +32 (0)4 366 14 93 e sgs.liege.sgsssb@sgs.com

Member of the SGS Group

RPM/RPR Bruxelles/Brussel TVA/BTW BE 0407 573 610 DEXIA IBAN : BE44 552-2890500-45 - BIC : GKCCBEBB